
Le maire de Collioure (Pyrénées-Orientales) transmet le don du citoyen Bertrand Bourroul, lors de la séance du 22 fructidor an II (8 septembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Le maire de Collioure (Pyrénées-Orientales) transmet le don du citoyen Bertrand Bourroul, lors de la séance du 22 fructidor an II (8 septembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCVI - Du 10 fructidor au 22 fructidor an II (27 août au 8 septembre 1794) Paris : CNRS éditions, 1990. p. 358;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1990_num_96_1_15676_t1_0358_0000_6

Fichier pdf généré le 14/01/2020

Citoyens Législateurs,

Vous voyez à votre barre des citoyens qui ont plus de bonne volonté que de moyens, déposer une foible somme de 577 L 12 s, produit d'une collecte faite entre les ouvriers et le bureau de l'atelier de la fabrication extraordinaire de fusils, Fontaine-de-Grenelle, ci-devant les Jacobins; c'est le tribut que l'industrie paisible consacre au soulagement des malheureuses victimes de l'événement funeste arrivé à la poudrerie de Grenelle.

Que les ennemis de la République tremble; plus il nous feront de mal, plus nous nous fortifions dans les principes sacrés, de justice, de probité, et de patriotisme. Nous vous invitons au nom de la Patrie, de continuer de vous occuper de son intérêt le plus cher, celui d'établir sur les bases inébranlables *La Liberté* seul bonheur du Peuple, voilà la mission dont vous êtes chargés, que votre tems, que toutes vos idées, enfin que tout votre être lui appartiennent uniquement, et nous serons sauvés. La philosophie tranquille recueille dans le silence les faits mémorables de notre glorieuse révolution et l'histoire fidèle transmettra à la postérité, les noms de ceux qui auront bien mérité de la Patrie seule récompense digne d'un républicain ami de l'humanité.

16

Les employés des bureaux de la commission des revenus nationaux déposent 1 447 L 5 s destinés au même emploi.

Mention honorable et insertion au bulletin (42).

17

Le maire de Collioure [département des Pyrénées-Orientales] envoie à la Convention nationale une médaille en or qu'a déposé entre ses mains le citoyen Bertrand Bourroul, ci-devant garde-magasin d'artillerie, et qu'il a déclaré n'avoir conservée que pour l'aider à se procurer sa subsistance.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité des Secours publics (43).

18

Le citoyen Chevrillon, agent du ci-devant conseil-exécutif près l'armée des Alpes, envoie l'état général des objets d'argenterie et sommes en numéraire et assignats qu'il a reçus pour la nation, et déposées à la monnaie de Paris, consistant en 116 marcs 6 onces 3 gros d'argenterie d'église, 15 620 L

(42) P.-V., XLV, 148. C 318, pl. 1 295, p. 11. *Moniteur*, XXI, 706; *F. de la Républ.*, n° 429; *M. U.*, XLIII, 364; *J. Perlet*, n° 716.

(43) P.-V., XLV, 148-149.

en numéraire, 1 772 L en assignats, 3 croix et 3 médailles.

Insertion au bulletin, renvoi à la commission des revenus nationaux (44).

19

L'agent national du district d'Orthez [Basses-Pyrénées] annonce que les biens d'un émigré, estimés 17 194 L, ont été vendus 43 360 L.

Insertion au bulletin, renvoi au comité des Domaines nationaux (45).

20

L'agent national du district d'Yvetot [Seine-Inférieure] annonce que les biens d'émigrés, estimés 157 540 L, ont été vendus 352 360 L.

Insertion au bulletin, renvoi au comité des Domaines nationaux (46).

21

L'agent national du district des Dol [département d'Ille-et-Vilaine] écrit que des biens d'émigrés, estimés 8 720 L, ont été vendus 35 175 L.

Insertion au bulletin, renvoi au comité des Domaines nationaux (47).

22

L'agent national du district de Sedan [département des Ardennes] annonce qu'un bien d'émigré, estimé 13 240 L, a été vendu 69 220 L.

Insertion au bulletin, renvoi au comité des Domaines nationaux (48).

23

L'agent national du district de Villefranche envoie à la Convention nationale deux tableaux de différentes ventes de biens qui n'avoient été estimé au total que 158 839 L, et qui ont été vendus 808 145 L.

Insertion au bulletin, renvoi au comité des Domaines nationaux (49).

(44) P.-V., XLV, 149. *Bull.*, 23 fruct. (suppl.).

(45) P.-V., XLV, 149.

(46) P.-V., XLV, 149.

(47) P.-V., XLV, 149.

(48) P.-V., XLV, 149. *Bull.*, 23 fruct. (suppl.).

(49) P.-V., XLV, 150. *Bull.*, 23 fruct. (suppl.).